

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 05/12/2025

Étiquette d'identification:

Inspecteur: Kevin Dubois

N° TVA:-

Marque et type d'appareil de mesure:
Metrel MI3155

Numéro de série: 21251360

Mentor:

Référence client:

Installateur: -

Date rapport: 05/12/2025

Adresse de l'installation

Rue	Avenue Charles Woeste
Numéro	307
Boîte	
Postcode	1090
Commune	Jette
Pays	Belgique

Propriétaire

Nom	Stephanie Mertens
Rue	H. Dom. Saviolaan
Numéro	38
Boîte	
Postcode	1700
Commune	DILBEEK
Pays	Belgique

Installateur

Nom	-
N° TVA	-
Numéro de téléphone	-
E-mail	-

N° compteur: : 45767483-2000

Type : parties communes

EAN : 54

Non communiqué



Type de contrôle:

Visite de contrôle d'une installation non-domestique selon (AR 08/09/2019) - AREI Livre 1 - 9.1.1, 6.5. et 8.1.1. et 8.3.3. et 4.2.4.4.

Distributeur: SIBELGA

Nombres tableaux: 3

Prise de terre: Electrode verticale ou barres de terre enterrée(s)

Ri général: 73,7 MΩ

RE: 23,3 Ω

Tension: 3~230V

Nombre de circuits: 9

Liaison comp / tableau: 2,5 mm²

Protection Max: 20 A

OK



OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	It	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		-	A	4	OK	OK
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	?	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
1	C	16		3	4
1	C	16		2	1,5
1	C	10		2	1,5
1	C	6		2	1,5
1	C	10		2	2,5
1	-	20		3	4
Contrôle visuel (général)	NOK		Contact direct NOK		Contact indirect OK
Raccordement	NOK		Schéma en annexe par Aceg asbl NA		
Liaisons équipotentielles	PB		Section des conducteurs OK		
Continuité	NOK		Éclairage / machines NVT		
Influences externes	PA				

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

I1.01 Le schéma unifilaire de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)

I1.03 Plan de position de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)

I2.03 La continuité des conducteurs de protection et/ou équipotentielles n'est pas garantie . (Livre 1 Sous-section 5.3.5.3.G. et 5.4.3.5)

I5.01 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (Livre 1 Sous-section 3.1.3.1. et 3.1.3.3.A. et 5.1.6.1)

I5.06 (Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension (Livre 1 Section 5.1.4. et 5.3.5.1.A. et 4.2.2.3.)

I5.10 Potéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles (Livre 1 Section 5.1.4. et 4.2.2.3.)

N22 L'installation électrique doit être entièrement vérifiée selon les impositions du RGIE livre 1.

N3 Il n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxième contrôle et/ou en soumettant les schémas.

nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

CONCLUSION

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 14:20 à 15:25

L'inspecteur Kevin Dubois

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.1.

Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.

Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.

Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.

Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.















